

Préambule

- Art. 1 Le tournoi est autorisé sous le n° En attente.
- Art. 2 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.
- Art. 3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence joueur
- Art. 4 Le juge-arbitre du tournoi sera **Mathieu Riollier**. Il est désigné par le comité d'organisation et ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.
- Art. 5 Le tournoi se déroulera sur 7 terrains au **Complexe Sportif Gaston Rebuffat**, 1 Allée Jean de Florette, 95120 ERMONT.

Séries & Tableaux

- Art. 6 Ce tournoi est un tournoi **Senior** (ouvert de minime à vétéran), qui propose les séries suivantes : **N3 à NC**.
Le regroupement de séries est possible en fonction du nombre d'inscriptions.
Les tableaux seront découpés en 5 séries en fonction du CPPH.
- Art. 7 Les tableaux proposés sont les suivants : **SH, SD, DH, DD, DX**
- Art. 8 Tous les tableaux se joueront en poule suivie d'une phase d'élimination directe ; ou en poule unique si le nombre d'inscrits l'y oblige.
- Art. 9 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence.
En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux/séries.

Siège social : 100 Rue Louis Savoie, 95120 ERMONT
N° siret : 389 594 474 00014

Secrétariat : Camille Chauveau - badermont95@gmail.com | www.ermontbad95.fr
Tournois : Nathan Maes - 06 35 40 81 25 | Louis Fabre - 06 41 92 22 82 | tournoiermont@gmail.com



Inscriptions

- Art. 10 Les inscriptions seront enregistrées **via EBAD et BADNET** et le paiement se fera en ligne sur BADNET. Aucune inscription ne sera prise en compte par mail ou par téléphone.
- Art. 11 La **date limite** d'inscription est fixée au **Judi 7 mars 2024**. A cette date, le joueur sera affecté dans le tableau demandé, en accord avec son CPPH (classement) à cette date.
- Art. 12 La **date du tirage au sort** est fixée au **22 mars 2024**. Une mise à jour du CPPH sera effectuée à cette date pour la désignation des têtes de série uniquement.
- Art. 13 Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux. Il n'est pas possible de s'inscrire en simple et en double mixte.
- Art. 14 Le montant des frais d'engagement est de **16€ pour un tableau, 21€ pour deux tableaux**.
- Art. 15 Le tournoi se déroulera de 8h00 à 23h le Samedi et de 8h00 à 19h le dimanche. Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.
- Art. 16 Les convocations seront envoyées après le tirage au sort à l'adresse mail de contact indiquée dans BadNet.

Forfait

- Art. 17 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation **par mail** et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.
- Art. 18 Tout forfait arrivant après le tirage au sort, devra être **justifié** (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation afin d'obtenir un **remboursement** de son inscription.
- Art. 19 Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Siège social : 100 Rue Louis Savoie, 95120 ERMONT
N° siret : 389 594 474 00014

Secrétariat : Camille Chauveau - badermont95@gmail.com | www.ermontbad95.fr
Tournois : Nathan Maes - 06 35 40 81 25 | Louis Fabre - 06 41 92 22 82 | tournoiermont@gmail.com

Récompenses

Art. 20 Les récompenses seront remises au fur et à mesure que les finales seront jouées.

Déroulement

- Art. 21 Les volants sont à la charge des joueurs, à partage égal. Le volant officiel du tournoi est le **CBX RED**.
- Art. 22 Tous les tableaux seront joués en intégralité au cours de la même journée.
- Art. 23 Les matchs seront auto-arbitrés. Tout joueur peut toutefois faire appel au juge-arbitre en cas de litige, qui, si possible, proposera un arbitre bénévole.
- Art. 24 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite quitter la salle pendant le tournoi, il devra en informer le juge-arbitre, quelle qu'en soit la raison.
- Art. 25 Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
- Art. 26 Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le terrain passé ce délai risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre. Le test des volants s'effectue dès l'arrivée sur le terrain.
- Art. 27 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur le terrain. Toute demande ou dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- Art. 28 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure de match. L'échéancier est donné à titre indicatif.
- Art. 29 Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Art. 30 L'utilisation de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et l'intégrité physique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art. 31 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi ou la promotion de l'EBC. Pour toute demande contraire, merci d'en informer les organisateurs du tournoi sur place.